

CENTRAIDE DES RÉGIONS DU CENTRE-OUEST DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
CENTRAIDE DES RÉGIONS DU CENTRE-OUEST DU QUÉBEC

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de CENTRAIDE DES RÉGIONS DU CENTRE-OUEST DU QUÉBEC (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de collecte et de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements devaient être apportés aux montants des produits de collecte et de dons, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour les exercices clos le 30 juin 2023 et le 30 juin 2022, de l'actif à court terme au 30 juin 2023 et au 30 juin 2022, et des actifs nets au 30 juin 2023 et au 30 juin 2022. Nous avons exprimé, par conséquent, une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice clos le 30 juin 2022, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres points

Exception faite de la question dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Groupe RDL Victoriaville SENCRL¹

Victoriaville
Le 20 février 2024

¹ Par Joël Minville, CPA auditeur

CENTRAIDE DES RÉGIONS DU CENTRE-OUEST DU QUÉBEC

Résultats

Pour l'exercice clos le 30 juin

2023

2022

	Fonds d'opérations	Fonds des immobilisations	Fonds d'urgence	Fonds de prévoyance	Fonds de transformation	Fonds de dotation	Total	Total
PRODUITS								
Produits de la collecte de fonds - Régulière	7 016 884 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	7 016 884 \$	6 640 249 \$
Moins : Dons irrécouvrables	(224 003)	-	-	-	-	-	(224 003)	(236 538)
Produit net de la campagne	6 792 881	-	-	-	-	-	6 792 881	6 403 711
Autres produits :								
Revenus (perte) de placements	119 600	-	-	-	-	-	119 600	(310 183)
Dons, partenariat et subventions	586 098	-	3 749 845	-	-	-	4 335 943	316 797
Subventions gouvernementales	-	-	-	-	-	-	-	138 098
Location	-	34 320	-	-	-	-	34 320	30 740
Autres revenus	16 100	9 928	-	-	-	-	26 028	9 928
	721 798	44 248	3 749 845	-	-	-	4 515 891	185 380
	7 514 679	44 248	3 749 845	-	-	-	11 308 772	6 589 091
CHARGES								
Frais de campagne et fonctionnement (annexe A)	1 683 514	-	-	-	-	-	1 683 514	1 368 851
Frais d'opérations	-	44 022	-	-	-	-	44 022	44 892
Amortissement (annexe B)	-	54 600	-	-	-	-	54 600	61 574
	1 683 514	98 622	-	-	-	-	1 782 136	1 475 317
Produits nets disponibles aux fins de soutien des programmes	5 831 165	(54 374)	3 749 845	-	-	-	9 526 636	5 179 572
Attribution des fonds	4 954 859	-	3 458 779	-	-	-	8 413 638	4 378 984
Soutien aux organismes et autres interventions communautaires (annexe A)	950 215	-	-	-	-	-	950 215	845 036
	5 905 074	-	3 458 779	-	-	-	9 363 853	5 485 919
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(73 909) \$	(54 374) \$	291 066 \$	- \$	- \$	- \$	162 783 \$	(110 246) \$

CENTRAIDE DES RÉGIONS DU CENTRE-OUEST DU QUÉBEC

Évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 30 juin

2023

2022

	Fonds d'opérations	Fonds des immobilisations	Fonds d'urgence	Fonds de prévoyance	Fonds de transformation	Fonds de dotation	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	1 241 597 \$	444 111 \$	- \$	520 000 \$	250 000 \$	375 000 \$	2 830 708 \$	3 202 853 \$
Modification comptable (note 3)	509 946						509 946	248 047
Solde redressé	1 751 543	444 111	-	520 000	250 000	375 000	3 340 654	3 450 900
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(73 909)	(54 374)	291 066	-	-	-	162 783	(110 246)
Virement interfonds	196 477	24 589	(291 066)	70 000	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN	1 874 111 \$	414 326 \$	- \$	590 000 \$	250 000 \$	375 000 \$	3 503 437 \$	3 340 654 \$

CENTRAIDE DES RÉGIONS DU CENTRE-OUEST DU QUÉBEC

État de la situation financière


Au 30 juin


2023

2022

	Fonds d'opérations	Fonds des immobilisations	Fonds d'urgence	Fonds de prévoyance	Fonds de transformation	Fonds de dotation	Total	Total
ACTIF								
ACTIF À COURT TERME								
Trésorerie	5 706 963 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 706 963 \$	3 714 483 \$
Débiteurs (note 4)	2 186 223	-	-	-	-	-	2 186 223	2 145 647
Placements temporaires, portant intérêts à des taux variant de 0,25 % à 2 %	1 090 190	-	-	-	-	-	1 090 190	2 348 288
Créances interfonds	-	-	-	590 000	250 000	375 000	-	-
Frais payés d'avance	9 053	-	-	-	-	-	9 053	-
	8 992 429	-	-	590 000	250 000	375 000	8 992 429	8 208 418
PLACEMENT (note 5)	582 548	-	-	-	-	-	582 548	264 451
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	-	475 294	-	-	-	-	475 294	510 636
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	-	23 192	-	-	-	-	23 192	27 563
	9 574 977 \$	498 486 \$	- \$	590 000 \$	250 000 \$	375 000 \$	10 073 463 \$	9 011 068 \$

Pour le conseil d'administration :

 _____, administrateur

 _____, administrateur

CENTRAIDE DES RÉGIONS DU CENTRE-OUEST DU QUÉBEC

État de la situation financière

Au 30 juin

2023

2022

	Fonds d'opérations	Fonds des immobilisations	Fonds d'urgence	Fonds de prévoyance	Fonds de transformation	Fonds de dotation	Total	Total
PASSIF								
PASSIF À COURT TERME								
Créditeurs (note 9)	626 538 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	626 538 \$	576 123 \$
Attributions des fonds	4 478 100	-	-	-	-	-	4 478 100	3 952 874
Produits reportés	1 378 028	-	-	-	-	-	1 378 028	1 044 129
Apports reportés (note 10)	3 200	-	-	-	-	-	3 200	3 200
Créances interfonds	1 215 000	-	-	-	-	-	-	-
	7 700 866	-	-	-	-	-	6 485 866	5 576 326
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 11)	-	84 160	-	-	-	-	84 160	94 088
	7 700 866	84 160	-	-	-	-	6 570 026	5 670 414
ACTIF NET								
Affecté	-	-	-	590 000	250 000	375 000	1 215 000	1 145 000
Investi en immobilisations corporelles et actifs incorporels	-	414 326	-	-	-	-	414 326	444 111
Non affecté	1 874 111	-	-	-	-	-	1 874 111	1 751 543
	1 874 111	414 326	-	590 000	250 000	375 000	3 503 437	3 340 654
	9 574 977 \$	498 486 \$	- \$	590 000 \$	250 000 \$	375 000 \$	10 073 463 \$	9 011 068 \$

CENTRAIDE DES RÉGIONS DU CENTRE-OUEST DU QUÉBEC

Flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 30 juin

2023

2022

	Fonds d'opérations	Fonds des immobilisations	Fonds d'urgence	Fonds de prévoyance	Fonds de transformation	Fonds de dotation	Total	Total
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION								
Excédent des produits sur les charges	(73 909) \$	(54 374) \$	291 066 \$	- \$	- \$	- \$	162 783 \$	(110 246) \$
Ajustements pour :								
Amortissement des immobilisations corporelles	-	50 228	-	-	-	-	50 228	55 537
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	(9 928)	-	-	-	-	(9 928)	(9 928)
Amortissement des actifs incorporels	-	4 372	-	-	-	-	4 372	6 037
	(73 909)	(9 702)	291 066	-	-	-	207 455	(58 600)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :								
Débiteurs	(40 576)	-	-	-	-	-	(40 576)	(236 209)
Placements temporaires	1 258 098	-	-	-	-	-	1 258 098	(1 734 258)
Subvention	-	-	-	-	-	-	-	213 944
Frais payés d'avance	(9 053)	-	-	-	-	-	(9 053)	5 568
Créditeurs	50 415	-	-	-	-	-	50 415	80 288
Attributions des fonds	525 226	-	-	-	-	-	525 226	779 669
Produits reportés	333 899	-	-	-	-	-	333 899	688 149
Apports reportés	-	-	-	-	-	-	-	(395 318)
	2 118 009	-	-	-	-	-	2 118 009	(598 167)
	2 044 100	(9 702)	291 066	-	-	-	2 325 464	(656 767)

CENTRAIDE DES RÉGIONS DU CENTRE-OUEST DU QUÉBEC

Flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 30 juin

2023

2022

	Fonds d'opérations	Fonds des immobilisations	Fonds d'urgence	Fonds de prévoyance	Fonds de transformation	Fonds de dotation	Total	Total
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT								
Variation nette du placement	(318 097)	-	-	-	-	-	(318 097)	(240 629)
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(14 887)	-	-	-	-	(14 887)	(15 302)
	(318 097)	(14 887)	-	-	-	-	(332 984)	(255 931)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT								
Virement interfonds	266 477	24 589	(291 066)	-	-	-	-	-
	266 477	24 589	(291 066)	-	-	-	-	-
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	1 992 480	-	-	-	-	-	1 992 480	(912 698)
TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 714 483	-	-	-	-	-	3 714 483	4 627 181
TRÉSORERIE À LA FIN	5 706 963 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 706 963 \$	3 714 483 \$

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est, par conséquent, exempté des impôts sur le revenu. Il s'agit d'un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et a pour objectif de recueillir des fonds pour le support financier d'organismes bénévoles et communautaires.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour dons irrécouvrables, la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables.

Comptabilité par fonds

Fonds d'opérations

Le fonds d'opérations regroupe les activités courantes de fonctionnement de l'organisme. Le solde du fonds représente les sommes disponibles pour les opérations des prochains exercices.

Fonds des immobilisations

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels.

Fonds d'urgence

Le fonds d'urgence a été constitué afin d'assurer des fonds supplémentaires suite à la nouvelle pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19).

Fonds de prévoyance

Le fonds de prévoyance a été constitué afin d'assurer une stabilité de financement aux organismes associés contre toute baisse soudaine ou progressive des résultats de campagne de financement, à satisfaire aux besoins urgents de la communauté et à répondre aux besoins jugés prioritaires qui sont approuvés par le conseil administration. Il varie en fonction des contributions du fonds d'opérations. La décision de contribuer à ce fonds est revue annuellement en fonction des résultats financiers. Le solde du fonds ne peut excéder 10 % du montant de la campagne de l'exercice précédent.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

Fonds de transformation

Le fonds de transformation a été constitué à partir de nos actifs nets non grevé d'affectation pour soutenir financièrement le développement de projet numérique, stratégique ou opérationnel visant à être une organisation souple, agile et performante.

Fonds de dotation

Le fonds de dotation regroupe tous les dons désignés ainsi par les donateurs dont l'objectif initial est de préserver le capital afin que les produits nets de placements soient dédiés à la campagne annuelle de l'organisme ou de toute autre manière déterminée par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut aussi assigner des sommes à ce fonds lorsque celles-ci sont générées à partir d'opérations extraordinaires comme par exemple un legs sans assignation de la part du donateur ou une vente d'immobilisation.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net au cours de l'exercice.

Ventilation des charges

Les charges comptabilisées à l'état des résultats sont réparties de la façon suivante :

	Frais de campagne et de fonctionnement	Soutien aux organismes et autres interventions communautaires
Campagne annuelle	100 %	
Allocation		100 %
Communication	40 %	60 %
Direction générale	60 %	40 %
Administration	75 %	25 %

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Services rendus à titre bénévole

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services dans les diverses sections de l'organisme. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

CENTRAIDE DES RÉGIONS DU CENTRE-OUEST DU QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 30 juin 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Bâtiments	Linéaire	20 ans et 40 ans
Matériel informatique	Dégressif	15 % et 30 %
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %

Actifs incorporels

Les logiciels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de .

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. MODIFICATION DE MÉTHODE COMPTABLE

Au 1er juillet 2022, l'organisme a changé sa méthode comptable relative au traitement des attributions de fonds aux différents organismes. Antérieurement, l'organisme comptabilisait les attributions de fonds selon le budget des attributions adopté par l'organisme pour l'année financière en cours. À compter du 1er juillet 2022, l'organisme comptabilise les attributions de fonds selon les attributions autorisées et selon les ententes d'attributions signées avec les organismes bénéficiant des attributions de fonds.

Ce changement de méthode comptable a eu comme effet de diminuer les attributions aux organismes de 248 047 \$ et de 261 899 \$ pour les exercices terminés les 30 juin 2021 et 30 juin 2022 pour un total de 509 946 \$. Les attributions à payer ont été diminuées pour ces mêmes montants pour chacun des deux exercices.

Ce changement de méthode comptable a eu également comme effet de diminuer l'insuffisance des produits sur les charges du 30 juin 2022 de 261 899 \$ et d'augmenter l'actif net de 509 946 \$, dont 261 899 \$ pour le 30 juin 2022 et 248 047\$ pour l'exercice du 30 juin 2021.

Les chiffres comparatifs aux états financiers reflètent ce changement de méthode comptable.

CENTRAIDE DES RÉGIONS DU CENTRE-OUEST DU QUÉBEC**Notes complémentaires****Au 30 juin 2023****4. DÉBITEURS**

	2023	2022
Clients et campagne de financement	2 403 650 \$	2 345 382 \$
Provision pour dons irrécouvrables	(264 136)	(237 575)
	2 139 514	2 107 807
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	43 886	37 840
Avances Groupe Centraide	2 823	-
	2 186 223 \$	2 145 647 \$

5. PLACEMENT

	2023	2022
Dépôts à terme, portant intérêt à des taux variant de 0,3 % à 2 %, échéant de septembre 2024 à septembre 2026	582 548 \$	264 451 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	67 303 \$	- \$	67 303 \$	67 303 \$
Améliorations locatives	2 333	2 333	-	-
Bâtiments	839 748	486 135	353 613	392 060
Matériel informatique	202 110	158 904	43 206	40 278
Mobilier de bureau	222 284	211 112	11 172	10 995
	1 333 778 \$	858 484 \$	475 294 \$	510 636 \$

7. ACTIFS INCORPORELS

	2023	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	79 956 \$	56 764 \$	23 192 \$	27 563 \$

CENTRAIDE DES RÉGIONS DU CENTRE-OUEST DU QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 30 juin 2023

8. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire autorisé au montant de 200 000 \$, porte intérêts au taux préférentiel plus 0,9 %. L'emprunt bancaire est renégociable annuellement.

9. CRÉDITEURS

	2023	2022
Comptes fournisseurs	247 528 \$	266 288 \$
Salaires, vacances et charges sociales	226 365	196 789
Autres	152 645	113 046
	626 538 \$	576 123 \$

10. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent de divers projets. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2023	2022
Solde au début	3 200 \$	398 518 \$
Moins : Montant constaté à titre de produits	-	(126 800)
Moins : Montant remboursé aux organismes	-	(268 518)
Solde à la fin	3 200 \$	3 200 \$

11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et des apports affectés ayant servi à l'acquisition de l'un des bâtiments de l'organisme. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2023	2022
Solde au début	94 088 \$	104 016 \$
Amortissement de l'exercice	(9 928)	(9 928)
Solde à la fin	84 160 \$	94 088 \$

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 juin 2023 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et de ses attributions de fonds.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et au placement.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de taux d'intérêt, du risque de change et du risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

CENTRAIDE DES RÉGIONS DU CENTRE-OUEST DU QUÉBEC

Notes complémentaires

Au 30 juin 2023

13. ENGAGEMENTS

L'engagement pris par l'organisme en vertu de baux venant à échéance de février 2023 à novembre 2032 totalise 315 070 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2024	48 193 \$
2025	49 083 \$
2026	27 543 \$
2027	28 094 \$
2028	28 656 \$
Autres	133 501 \$

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'une entente de financement de la ligne 211 pour les exercices 2022-2023 à 2027-2028 totalise 339 223 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024	63 354 \$
2025	65 522 \$
2026	67 765 \$
2027	70 088 \$
2028	72 494 \$

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

CENTRAIDE DES RÉGIONS DU CENTRE-OUEST DU QUÉBEC
Renseignements complémentaires
Pour l'exercice clos le 30 juin

ANNEXE A - VENTILATION DES CHARGES

	2023		2022	
	Frais de campagne et de fonctionnement	Soutien aux organisme et autres interventions communau- taires	Total	Total
Campagne annuelle	931 099 \$	- \$	931 099 \$	702 400 \$
Allocation	-	503 403	503 403	469 018
Communication	112 169	168 254	280 423	203 853
Direction	195 430	130 286	325 716	293 686
Administration	444 816	148 272	593 088	544 930
	1 683 514 \$	950 215 \$	2 633 729 \$	2 213 887 \$

CENTRAIDE DES RÉGIONS DU CENTRE-OUEST DU QUÉBEC**Renseignements complémentaires****Pour l'exercice clos le 30 juin****2023****2022****ANNEXE B - AMORTISSEMENT**

Amortissement des immobilisations corporelles	50 228 \$	55 537 \$
Amortissement des actifs incorporels	4 372	6 037
	54 600 \$	61 574 \$